

2022 > 2028





1 MÉTHODOLOGIE

# LES PRINCIPES D'ÉLABORATION DU PPAS

Le PPAS (Programme Pluriannuel d'Activités de la Safer) est un document de **planification** et un outil d'**orientation stratégique**.

#### **CONSULTATIONS ET CONCERTATION**

Le PPAS est avant tout une **démarche partenariale** qui incarne le projet de la Safer adapté au contexte de son territoire et de ses acteurs. Il permet à la Safer de partager avec l'ensemble des acteurs du territoire une **vision des enjeux** de ce territoire et **des moyens à mettre en œuvre** pour y répondre collectivement.

La Safer Nouvelle-Aquitaine a ainsi procédé depuis le dernier trimestre 2019 à une **large concertation** des comités techniques départementaux. Treize réunions ont été ainsi organisées. Elles ont permis de recueillir des **propositions d'actions**, de faire converger des points de vue et ont également permis l'expression interne de ses élus et des salariés.

En complément, différentes rencontres ont été organisées afin de questionner les **acteurs régionaux et locaux intervenant en lien avec le foncier** sur les missions de la Safer et leurs attentes : profession agricole, institutions, filières, acteurs de la société civile.

Au total plus de 300 personnes, ont été rencontrées.

Le PPAS permet ainsi de créer une **dynamique de projet et de territoire** permettant de f**édérer les partenaires** de la Safer ainsi que ses équipes autour d'objectifs et de priorités d'interventions partagés.

# **FONDEMENT JURIDIQUE**

Aux termes de **l'article R. 141-7 du code rural et de la pêche maritime** (CRPM), chaque Safer est tenue de se doter d'un Programme pluriannuel d'activité (PPAS) qu'elle soumet à **l'approbation du Préfet de région**, conformément aux dispositions de l'article 15 du décret n°2020-68 du 30 janvier 2020 relatif à la déconcentration de décisions administratives individuelles dans les domaines de l'action et des comptes publics.

Le PPAS comprend un diagnostic, une analyse AFOM (Atouts, Forces, Opportunités, Menaces), le bilan du PPAS de la période précédente (ici 2015-2021) et la **stratégie d'intervention de la Safer** pour la période future (2022-2028), qui est déclinée en axes et priorités.

Le PPAS est élaboré par la Safer **sous le contrôle d'un comité régional,** présidé par le Préfet de région ou le DRAAF par délégation, et composé du président de la Chambre régionale d'agriculture ou son représentant, de représentants de l'ensemble des syndicats professionnels agricoles, des collectivités locales (notamment conseil régional, conseils départementaux, association des maires), des services de l'État (DREAL, DDT(M)), des EPF locaux ou d'État selon les situations, des Commissaires du Gouvernement « agriculture » et « finances », et de la Safer.

Le PPAS est un **document public,** en particulier à destination de l'ensemble des acteurs du domaine agricole, forestier, de l'environnement, de l'aménagement et du développement local.



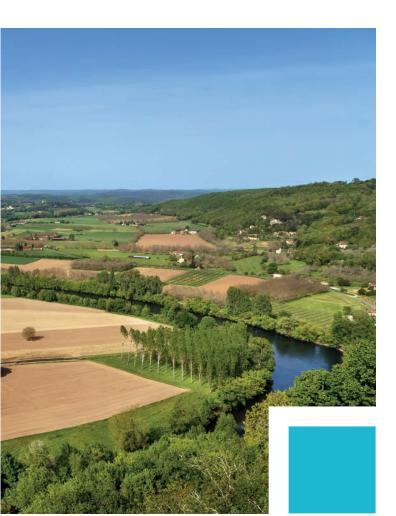


2 ENJEUX

# LES PRINCIPAUX CONSTATS ISSUS DU DIAGNOSTIC

# RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS

- 40% des exploitants auront l'âge de la retraite d'ici 2027, soit 26 132 chefs d'exploitation, équivalent à environ 24 000 exploitations, soit près de 300 par an et par département. Cette proportion était de 29% en 2010 et a donc augmenté de 11 points en 10 ans
- La Nouvelle-Aquitaine compte 23 % d'exploitations agricoles de moins qu'en 2010 (Recensement Agricole 2020)
- On dénombre 2 000 à 2 300 installations par an dans la région entre 2015 et 2019, dont environ 600 installations avec DJA, à rapporter aux 300 départs annuels en moyenne par département d'ici 2027, soit 3 600 sur la région
- Les profils de candidats à l'installation et à la création d'activité évoluent fortement



# ARTIFICIALISATION DES SOLS

- Un rythme encore élevé mais qui baisse: de 2009 à 2015 : 5 768 ha/an, il est de 3 558 ha (chiffre provisoire) entre 2015 et 2020, soit une diminution de près de 40%
- Des territoires plus ou moins « vertueux »
- Des nouveaux besoins qui émergent : photovoltaïque/agrivoltaïsme et d'autres qui se poursuivent : projet LGV GPSO, divers projets d'infrastructures routières
- Des besoins liés au mesures compensatoires environnementales à prendre en compte

# **ENVIRONNEMENT**

- Un territoire qui présente un patrimoine naturel riche et diversifié
- Des pressions et menaces: érosion des sols, inondation, diminution des prairies naturelles, des zones humides, uniformisation des paysages etc., impact du réchauffement climatique, en particuliers des effets sur les fréquences et l'intensité des évènements climatiques
- Des politiques de protection européenne, nationale et régionale à prendre en compte : Life Dordogne, Néo terra, stratégie nationale pour les aires protégées

## **RESSOURCE EN EAU**

- Des captages d'eau potable en Nouvelle-Aquitaine, dont certains s'approchent de la limite de potabilité
- De nombreuses masses d'eau dont la qualité est dégradée
- Des ressources et des besoins en eau modifiés par le réchauffement climatique

# FORÊT

 Une activité d'importance pour la région au fort potentiel de développement



3 PRIORITÉS

# LES DÉFIS POUR LA NOUVELLE PROGRAMMATION

## FAIRE DE L'INSTALLATION LA PRIORITÉ DES PRIORITÉS

- En améliorant le repérage des exploitations à céder et leur accompagnement en partenariat avec les OPA
- En se donnant la capacité d'étudier la viabilité, d'analyser et d'accueillir tous projets d'installation en partenariat avec l'ensemble des parties prenantes
- En travaillant collectivement, collaborant, échangeant et œuvrant avec tous les acteurs de l'installation, y compris ceux des collectivités qui s'emparent de ces questions à travers les PAT notamment
- En mobilisant efficacement et de façon complémentaire les dispositifs fonciers qui participent aux financements (portage, stockage) et aux aides aux projets d'installation (FASCINA), tout en complétant la palette d'outils par des partenariats renforcés

# AFFIRMER LE RÔLE D'OPÉRATEUR PLURIDISCIPLINAIRE DE L'ESPACE RURAL DE LA SAFER

La protection des sols et l'usage du foncier constituent des enjeux essentiels pour l'aménagement des territoires. Ces questions sont au centre de nombreux débats publics.

- En permettant, grâce à sa connaissance du terrain et à la réflexion collective des acteurs qu'elle rassemble, d'orienter au mieux l'usage du foncier, et en veillant ainsi à une prise en compte équilibrée et complémentaire de l'ensemble des enjeux des territoires (agriculture, environnement, développement local)
- En s'impliquant sur l'ensemble des problématiques émergentes: besoins énergétiques, agroécologie, réflexion ERC (éviter, réduire, compenser)
- En renforçant ses capacités d'observation, d'analyse, et l'usage de ses outils (cahiers des charges, etc.)

# INTERVENIR POUR RESTRUCTURER ET CONSOLIDER

- Afin de conforter les structures d'exploitations agricoles pour qu'elles puissent être viables, ou à l'inverse être en capacité de « morceler » une exploitation importante afin de la transmettre.
- En mobilisant les échanges pour améliorer les conditions d'exploitation agricole et forestière et diminuer les charges de mécanisation, les transits agricoles sources d'émission de carbone.
- Ainsi renforcer la compétitivité des entreprises

## **COMMUNIQUER**

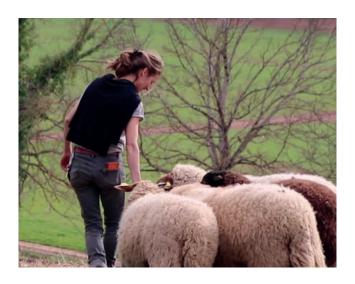
- Dans l'objectif de mieux faire connaître les missions de la Safer, ses actions et ses décisions
- Poursuivre ses implications dans des plateformes d'échanges, renforcer sa communication auprès des acteurs agricoles, des communes, collectivités locales, et autres acteurs du foncier.



4

# **AXES STRATÉGIQUES**

# LA STRATÉGIE DU PPAS POUR LA PÉRIODE 2022-2028





Le renouvellement des générations constitue le grand défi pour les années à venir et donc celui de la programmation du PPAS. Une forte accélération des départs à la retraite est attendue, qui se conjugue à des inquiétudes sur la situation économique de filières (viticulture, viande) et rend donc plus difficile les perspectives d'installation sur certains territoires. Les formes d'installations, la typologie des candidats, des orientations techniques tendent à évoluer, la Safer devra être à même d'accueillir ces nouvelles modalités de création d'activités sur les territoires.

#### AXES PRIORITAIRES D'INTERVENTION

- Installer de nouveaux agriculteurs
- Transmettre les exploitations
- Maîtriser et sécuriser le foncier pour l'installation



Chambres d'Agriculture, PAIT, collectivités, EPF(L), filières, banques, coopératives...



Rétrocessions en faveur de l'installation, stockage et portage pour l'installation...



# AMÉLIORATION DE LA RÉSILIENCE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Les aléas climatiques (successions de gel, sécheresse, épisodes pluviométriques intenses), les risques naturels (inondation), les crises économiques globales ou de certaines filières nécessitent que les exploitations agricoles soient en mesure de s'adapter efficacement. Les exploitations agricoles doivent inscrire leur trajectoire dans la perspective globale du réchauffement climatique.

#### **AXES PRIORITAIRES D'INTERVENTION**

- Sécuriser l'assise foncière des exploitations et améliorer leur résilience aux risques naturels, climatiques et aux crises
- Contribuer au développement de l'agroécologie
- Restructurer le parcellaire pour optimiser la performance économique et agronomique, améliorer le bilan carbone des exploitations et leur compétitivité



Filières, CEN, chambres d'agriculture, collectivités, coopératives...



Rétrocessions en faveur de la consolidation, de la restructuration parcellaire, du maintien de l'occupant en place et de la compensation foncière, rétrocessions en faveur de la transition agroécologique, de l'agriculture biologique, pour des projets de circuits de proximité...





La Safer procède à l'amiable à des acquisitions foncières, des ventes et des échanges. Les ventes à destination forestière représentent une part de l'ordre de 7 à 9% des ventes, environ 1 000 ha par an. Par la connaissance des ventes forestières que lui transmettent les notaires, la Safer peut jouer un rôle d'observateur foncier privilégié et dispose d'une connaissance précise du marché et des prix du foncier forestier.

#### AXES PRIORITAIRES D'INTERVENTION

- Être reconnu comme acteur du foncier forestier et accompagner les politiques publiques de gestion forestière (communication, implication dans les politiques publiques...)
- Aménager, restructurer le petit parcellaire forestier et lutter contre le morcellement pour une meilleure gestion et une meilleure protection contre les incendies (amélioration de la connaissance du parcellaire, achats et échanges, portage du foncier)
- Transmettre des massifs forestiers



CRPF, syndicats forestiers, coopératives forestières, experts forestiers, collectivités...



Rétrocessions à destination forestière et d'espaces naturels non productifs...



# ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Au travers de toutes ses actions, la Safer s'attachera, via ses outils d'intervention, à répondre aux quatre enjeux environnementaux suivants, quelle que soit la destination d'usage des biens (agriculture, forêt, milieux naturels ou développement durable du territoire):

- Préservation de la ressource en eau potable et des zones humides.
- Préservation de la biodiversité et des habitats.
- Prévention des risques naturels et industriels : incendie, inondation, érosion, industriels.
- Préservation des espaces agricoles, des paysages et des sites.

#### AXES PRIORITAIRES D'INTERVENTION

- Préserver la **biodiversité** et les habitats naturels
- Préserver les milieux aquatiques et la ressource en eau
- Préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF) et la diversité des paysages
- Lutter contre les risques naturels et le changement climatique



Agence Régionale de Biodiversité, CEN, collectivités, agences de l'eau, FNCCR, profession agricole...



Rétrocessions en faveur de la protection de l'environnement, rétrocessions et veille foncière par collectivité en charge de la protection de l'eau potable...



# ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS DU MILIEU RURAL

Les Safer contribuent au développement durable des territoires ruraux, dans le cadre des objectifs définis à l'article L. 111-2. Les Safer peuvent conduire des opérations destinées à faciliter la réorientation des terres, bâtiments ou exploitations vers des usages non agricoles en vue de favoriser le développement rural.

#### **AXES PRIORITAIRES D'INTERVENTION**

- Valoriser de manière durable les biens ruraux existants, les potentialités et les caractéristiques locales en prenant en compte les besoins en matière de logements, d'emplois et de création d'activités en milieu rural
- Accompagner les collectivités dans les projets de construction et d'aménagement en vue de maintenir et développer la vitalité des territoires



Experts, collectivités...



Rétrocessions à destination d'autres projets en milieu rural...

# TRANSPARENCE ET RÉGULATION DU MARCHÉ FONCIER



#### **TRANSPARENCE**

La Safer est opérateur et observateur transversal du foncier au service de tous les

enjeux des territoires. En tant qu'observateur, experte historique du marché foncier rural, elle accompagne tous les acteurs du territoire dans leurs besoins d'information foncière de manière adaptée afin d'éclairer les décisions par une connaissance de tous les marchés. Des besoins nouveaux apparaissent sur le suivi du marché des parts sociales.

#### **AXES PRIORITAIRES D'INTERVENTION**

- · Assurer la transparence du marché foncier
- Assurer la transparence de l'activité de la Safer (DIA, respect des procédures, communication...)
- Améliorer la connaissance des territoires via l'expertise Safer et accompagner les politiques publiques



FNSafer, Ministères de l'Agriculture et des Finances



Conventions de veille foncière...



## **RÉGULATION**

Pour assurer une régulation efficace, tant sur le prix que sur les orientations, sur l'ensemble

présente, et assurer une intervention mesurable par son taux de prise de marché qui « pèse » sur les marchés.

#### AXES PRIORITAIRES D'INTERVENTION

- Faciliter l'accès au foncier aux porteurs de projets sur l'ensemble des marchés fonciers immobiliers
- · Réguler le **prix du foncier**
- · Réguler le marché des parts sociales
- Augmenter autant que possible la prise de marché de la Safer afin d'orienter le maximum de biens en fonction des politiques publiques prioritaires.



Notaires, profession agricole, collectivités...



Taux de prise de marché, acquisitions, intermédiation locative, rétrocessions...

Retrouvez les missions et les services de la Safer sur **www.saferna.fr** 









#### **SERVICES DÉPARTEMENTAUX**

#### Charente

51 impasse Louis Daguerre, CS 42323 16023 Angoulême Cédex

Tél.: 05 45 61 15 11

#### **Charente-Maritime**

10 rue des Vacherons CS 20080 17103 Saintes Cédex 3

Tél.: 05 46 93 16 90

#### Corrèze

Imm. interconsulaire « Le Puy Pinçon » Tulle Est, BP30 19001 Tulle Cédex Tél.: 05 55 21 55 73

#### Creuse

28 av. d'Auvergne Immeuble MSA 23000 Guéret Tél. : 05 55 52 41 15

# Dordogne

1165 route de Charbonieras 24660 Coulounieix-Chamiers Tél.: 05 53 02 56 40

#### Gironde

16 av. de Chavailles CS 10235 33525 Bruges Cédex Tél.: 05 56 69 29 99

#### Landes

584 av. du Corps Franc Pommies 40280 St Pierre du Mont

Tél.: 05 58 46 59 59

#### **Lot-et-Garonne**

271 rue de Péchabout 47008 Agen Cédex Tél : 05 53 95 19 19

#### Pyrénées-Atlantiques

Béarn 18 av. Louis Sallenave CS 90605, 64006 Pau Cédex

Tél.: 05 59 90 34 20

Pays-Basque Pl. Jean Errecart 64120 Saint Palais Tél.: 05 59 65 88 10

#### **Deux-Sèvres**

347 avenue de Limoges CS 68640 79026 Niort Cédex Tél.: 05 49 77 32 79

#### Vienne

30 rue Gay Lussac 86000 Poitiers Tél.: 05 49 61 12 03

## Haute-Vienne

« Les Coreix », BP 2 87430 Verneuil-Sur-Vienne Tél.: 05 55 48 09 23

**DIRECTION GÉNÉRALE**Siège social : Les Coreix, BF

Siège social : Les Coreix, BP 2, 87430 Verneuil-Sur-Vienne Siège administratif : 16 av. de Chavailles, CS 10235, 33525 Bruges Cédex Tél. : 05 49 77 32 89 - contact@saferna.fr

www.saferna.fr - Toutes nos offres sur www.proprietes-rurales.com